

Questions aux candidats de l'élection municipale de 2014

Etat des réponses reçues

Question de SAVE concernant les Conseils de quartier de Versailles

E 2) Les conseils de quartier des 6 dernières années ont été très inégaux dans leurs fonctionnements. Certains ont émis des propositions d'amélioration du dispositif (Ordre du jour, périodicités, communication,...). Comment comptez-vous améliorer le fonctionnement dans la mandature ?.

Cette question figure parmi les questions de SAVE adressées à toutes les listes déclarées le 6 mars 2014.

Réponse de 90000 Voisins :

Les conseils de quartiers ont trois fonctions dont deux seulement ont été partiellement mises en œuvre au cours de la mandature précédente :

- donner de l'information et être un relais de l'action municipale
- valider les projets proposés par la municipalité (consultation)

Nous souhaitons mettre en œuvre la troisième fonction des conseils de quartier, celui de faire des propositions et des projets.

Nous proposons les améliorations suivantes :

1. Les Conseils seront composés de citoyens élus (soit directement, soit par les associations du quartier). Le collège des personnalités qualifiées désignées par le maire disparaît (à l'exception d'un membre du conseil municipal assurant la présidence collégiale avec un président élu par le conseil). L'opposition municipale disposera d'un siège par groupe.
2. Afin de permettre une meilleure information des électeurs, le rôle des Conseils de quartiers fera l'objet d'une communication de qualité, le processus de sélection des candidats sera fait très en amont et leur présentation sera mieux assurée (bio + profession de foi)
3. Tout conseiller quittant la ville ou abandonnant son mandat sera remplacé (par le suivant sur la liste des élus, par son suppléant pour les élus d'association)
4. Nous regrouperons les Conseils de quartier de St Louis et de Satory, du Château et de Notre-Dame
5. 6 réunions plénières par an avec un calendrier annuel arrêté en septembre + des réunions de commissions dédiées aux sujets déterminés par les Conseils
6. Ordre du jour décidé par la présidence collégiale décrite ci-dessus
7. Un forum annuel de tous les conseils de quartier pour aborder des thématiques transversales et échanger sur les meilleures pratiques
8. Un compte rendu validé par la co-présidence et publié dans les maisons de quartier et sur le site de la ville dans les 30 jours
9. Un budget alloué aux conseils pour couvrir les frais engagés
10. Un suivi précis des propositions et des réponses apportées. Un rapport annuel des actions de chaque conseil.

Réponse de Union pour Versailles :

Nous réunirons dès le début de la mandature les présidents et vice-présidents de conseil de quartier et établirons une feuille de route (ordre du jour et périodicité). Nous ferons régulièrement des points d'étape avec eux afin d'établir une cohérence entre les conseils de quartier tout en respectant les spécificités de chacun. La communication sur internet notamment sera repensée.

Autres réponses :

Les autres listes (4) présentes sur Versailles n'ont pas apporté de réponse écrite à nos questions.

Pourtant trois d'entre elles avaient fait la promesse de répondre à toutes nos questions.